

DEBAT SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020 -
LISTE DES DELIBERATIONS

- 66) **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2019**
- 67) **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Exercice 2019**
- 68) **Mise en œuvre de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à compter de l'année 2020 en remplacement de la délibération n°627 du 27 juin 2012**
- 69) **Rapport Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**
- 70) **Rapport annuel de gestion du marché d'approvisionnement de la ville d'Ozoir-la-Ferrière – Année 2019**
- 71) **Année 2020 - Décision modificative n°1 - Budget Principal**
- 72) **Année 2020 - Décision modificative n°1 - Budget Assainissement**
- 73) **Année 2020 - Décision modificative n°1 - Budget Location de salles et spectacles**
- 74) **Attribution de subventions municipales aux associations – Année 2020**
- 75) **Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie de fournitures et de services associés**
- 76) **Convention de mise à disposition et d'entretien n°10 relative à l'aménagement de la liaison douce O3 située sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière**
- 77) **Renouvellement du bail entre la commune et l'Etat pour l'accueil des services de l'Inspection de l'Education Nationale**
- 78) **Opération j'apprends à nager**
- 79) **Formation des élus**
- 80) **Mise à jour du tableau des effectifs**
- 81) **Compte rendu du l'exercice des pouvoirs délégués**

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES DEBATS**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2020.

Monsieur WITTMAYER indique qu'à la délibération n°56 « Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers municipaux délégués », le vote « POUR » du groupe ENSEMBLE n'apparaît pas dans le compte rendu.

Monsieur le Maire confirme en prendre bonne note et indique que la modification sera faite.

Sans autre observation, le compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°66 « RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019 » présenté par Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au Maire.

DELIBERATION N°67 « RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – EXERCICE 2019 » présenté par Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au Maire.

Monsieur WITTMAYER pose des questions relatives aux deux rapports :

Il indique que sur ces deux rapports, la population est évaluée en 2019 à 2016 personnes alors que le nombre d'abonnés supplémentaires est de 102 sur la période de 2016 à 2019.

Il s'interroge sur le rapport entre la population et le nombre d'abonnés, dont le nombre devrait être cohérent avec la population qui augmente.

Par ailleurs, il constate qu'il est fait état d'un réseau de 125 kms, dont seuls 20 kms ont été contrôlés pendant la période de 2019. Ce qui signifie qu'il faudrait environ 6 ans pour couvrir l'intégralité du réseau.

Il demande donc s'il existe un engagement de VEOLIA à contrôler l'intégralité du réseau sur une période donnée.

Monsieur le Maire confirme qu'effectivement le nombre d'abonnés peut soulever des questions et indique qu'il interrogera ses services. Il demande à [REDACTED], du service assainissement, de répondre à la deuxième question.

Madame [REDACTED] indique qu'un certain nombre de linéaires de curage et d'ITV sont prévus au niveau du contrat d'assainissement. Elle ajoute que lorsque ce linéaire n'est pas atteint, il est étalé sur les exercices suivants. Il se peut qu'effectivement en 2019 il y ait eu moins de curages ou moins d'ITV parce que sur les exercices précédents il y en avait eu beaucoup plus, notamment en 2016 et 2017 où il y a eu énormément de curages.

Monsieur WITTMAYER demande quelle serait la juste moyenne.

Madame [REDACTED] l'informe qu'au niveau du contrat, il y a, chaque année, 9 kms de curage qui sont prévus par an et 10 kms de curage ITV. Sur le rapport on constate que sur 2019 on est déjà à 11 kms de curage au lieu de 9 kms. Donc forcément cette avance va être récupérée avant la fin du contrat qui s'éteint au 31 décembre 2023.

Monsieur WITTMAYER en prend bonne note et en conclut qu'une moyenne de 20 kms linéaires reste dans la normalité.

Madame [REDACTED] le lui confirme.

Parafe

Monsieur WITTMAYER souhaite avoir une dernière précision sur le deuxième rapport, où il est fait mention de 6 d'installations qui ont été contrôlées et de deux « conformes ». Il demande quel est le résultat des autres contrôles.

Madame [REDACTED] précise qu'en ce qui concerne l'assainissement non collectif, il y a six sites concernés puisqu'il y en a deux qui ont été écartés qui sont les sites gérés par l'ONF au motif qu'ils n'ont pas d'évacuation et une habitation qui est à démolir.

Pour les autres résultats, elle indique que les sites doivent être contrôlés notamment le SIETOM qui devait être contrôlé en 2019 et qui est repoussé en 2020 voire 2021 et deux habitations de la Grande Chauvennerie qui doivent être, effectivement, reconstruites en 2020.

Monsieur GARCIA rappelle que lors de la réunion de la commission CCSPL, une question a été posée à VEOLIA. Il ajoute que la question portait sur les zones économiques et sur la facturation de VEOLIA de 2.969.431 euros en 2019 contre 2.531.216 euros en 2018, soit 400.000 euros de plus pour une assiette légèrement inférieure en 2019 avec un nombre d'abonnés à peu près identique. Il demande si la ville a reçu la réponse.

Monsieur VORDONIS l'informe que la municipalité n'avait pas reçu de réponse et avait donc relancé VEOLIA. Il confirme qu'à réception de leur réponse, celle-ci lui sera communiquée.

Le Conseil Municipal prend acte des deux rapports

DELIBERATION N°68 « MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) A COMPTER DE L'ANNEE 2020 EN REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION N°627 DU 27 JUIN 2012 » présentée par Monsieur Patrick VORDONIS, Adjoint au Maire.

Monsieur WITTMAYER demande s'il y a une limite dans les tarifications proposées, selon les installations par exemple.

Madame [REDACTED] précise qu'il n'y a pas de limite de prix pour les eaux assimilées domestiques. Concernant les installations d'eaux usées domestiques, tout ce qui est logements habitations, le coût de la PFAC ne doit pas dépasser 80% du prix de pose d'une installation autonome.

Monsieur WITTMAYER demande si la municipalité a établi un comparatif d'évolution entre l'ancienne délibération et celle présentée ce soir.

Madame [REDACTED] indique que pour un usager qui construirait un pavillon il y a une faible diminution, puisque l'on était à environ 13 euros et que l'on passe à 12 euros et que l'on n'applique pas au particulier la part fixe qui est appliquée pour les logements collectifs ou pour les industriels.

Pour les logements collectifs, il y aura une différence puisqu'il y a la part fixe qui vient s'ajouter à la part variable qui n'existait pas dans la délibération précédente.

En ce qui concerne les eaux usées assimilées domestiques on constate une baisse considérable puisque l'on passe de 65 euros à 15 euros.

Elle confirme que les services ont effectué une comparaison financière, par exemple pour une extension, puisque les extensions à partir de 40m² ou réaménagement, ou changement de destination sont également impactées par la PFAC. Ainsi, à titre d'exemple, et sur environ 45 m² de surface de plancher créée en 2020 la participation s'élevait à 570 euros environ, avec la nouvelle PFAC elle s'élève à 549 euros environ, donc on voit qu'il y a une diminution.

Au niveau de la construction de logements le tarif passe de 2.700 euros à 2.850 euros environ.

Pour la construction d'un logement plus un commerce on passe de 1.600 euros à 1.700 euros, ce qui reste assez équivalent.

Monsieur WITTMAYER demande confirmation du fait qu'il s'agit d'une taxe qui n'est pas obligatoire instaurée par la collectivité.

Madame [REDACTED] le lui confirme mais souligne le fait qu'elle est instaurée dans la plupart des communes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°69 « RAPPORT DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) » présenté par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Monsieur GHOZLAND répond à la question formulée par Monsieur MONTAUSIER du groupe Ozoir Pour Tous concernant les quatre grands thèmes et précise qu'aujourd'hui la municipalité opère une ventilation des sommes par action en fonction des quatre thèmes.

Madame NOTTOLA demande à connaître le nombre de personnes qui ont bénéficié de ces prestations.

Monsieur GHOZLAND précise qu'il est difficile de répondre car cela impacte l'ensemble des actions en faveur des Ozoiriens sur les quatre grands thèmes.

Madame NOTTOLA s'étonne que le nombre de chèques OCJ soit difficile à chiffrer comme le nombre des participants aux sorties.

Monsieur GHOZLAND ajoute simplement que tout n'est pas quantifiable et cite à titre d'exemple les rassemblements ou évènements.

Monsieur le Maire confirme que la municipalité prend cette demande en compte mais signale qu'au regard du nombre important de demandes formulées et de l'exhaustivité de l'ensemble des actions référencées, il ne garantit pas une réponse rapide. Il ajoute que les services ont suffisamment de travail à répondre aux différentes demandes très explicites et très fréquentes de la part du groupe OZOIR POUR TOUS.

Il ajoute, pour répondre à Madame NOTTOLA, qu'elle demande qui sont les utilisateurs de tous ces services et qu'il faudrait donc lister tous les évènements qui ont eu lieu et aborder de façon succincte le nombre des participants, sur chaque évènement. Il confirme que pour toute demande ponctuelle ou sujet particulier, comme par exemple, le nombre de chèques il sera plus facile de répondre.

Monsieur MONTAUSIER souhaite simplement faire remarquer qu'il n'est pas évident de se rendre compte des modalités de ces ventilations au sein d'un même thème.

Monsieur le Maire demande quelle serait l'utilité de cette information.

Monsieur GARCIA souhaite des précisions supplémentaires concernant la DSU et notamment le nombre des personnes ayant bénéficié des manifestations sportives, le pourcentage d'affectation par action et leur coût.

Monsieur le Maire prend note de l'ensemble de ces remarques.

Le Conseil Municipal prend acte.

DELIBERATION N°70 « RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE D'OZOIR-LA-FERRIERE – ANNEE 2019 » présenté par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Monsieur GARCIA indique que lors de la réunion CCSPL, ils avaient demandé la possibilité de recevoir les contrats de Dadoun et du nouveau concessionnaire afin de comparer notamment le cahier des charges.

Monsieur le Maire rappelle que le cahier des charges du concessionnaire de l'époque remonte à 20 ans. Pour ce qui concerne la demande pour le concessionnaire actuel, il pense qu'elle doit être en cours de traitement.

Le Conseil Municipal prend acte.

DELIBERATION N°71 « ANNEE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Monsieur MONTAUSIER demande des précisions sur le montant de 7.000 euros de dépenses pour des rayonnages et mobiliers pour les archives.

Monsieur le Maire cela correspond précisément à des dépenses de rayonnages pour les archives.

Parafe

Monsieur MONTAUSIER considère qu'il s'agit d'une somme importante pour un déménagement des Archives.

Monsieur le Maire confirme que les archives déménagent et s'installent dans de nouveaux locaux et se regroupent avec les archives de l'urbanisme : il a donc été nécessaire de faire l'acquisition de matériel d'archivage.

Délibération adoptée par :

- ✓ **24 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR.
- ✓ **10 Abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

DELIBERATION N°72 « ANNEE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée par :

- ✓ **27 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°73 « ANNEE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOCATION DE SALLES ET SPECTACLES » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée par :

- ✓ **27 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°74 « ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS- ANNEE 2020 » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Monsieur WITTMAYER demande quels sont les critères retenus dans d'attribution des subventions.

Monsieur le Maire indique que les subventions sont analysées en fonction de plusieurs critères et notamment de la demande formulée par les associations et du montant souhaité.

Dans la majeure partie des cas, il précise qu'il y a peu d'arbitrage et le montant de la subvention pour l'année en cours correspond à la demande de l'année précédente.

Parafe

Néanmoins, la ville prend en compte certains éléments comme le nombre d'adhérents, éventuellement des événements particuliers notamment sportifs, par exemple, qui nécessiteraient un effort supplémentaire et qui correspondraient à une demande particulière de l'association.

Il ajoute que bien évidemment la ville se doit de maîtriser cette masse très importante, puisque l'on est au-delà du million, de façon à maintenir une stabilité d'une année sur l'autre sur ce poste budgétaire.

Monsieur WITTMAYER ajoute que cette stabilité permet également aux associations de s'assurer d'un mode de fonctionnement sans surprise.

Monsieur le Maire le confirme. Il précise également que pour beaucoup d'associations la ville n'est pas le seul subventionneur puisque certaines sont subventionnées également par le Département, comme les associations sportives mais également les associations à vocation sociale, quelque fois par la Région, voire par les Fédérations.

Il précise qu'à ces aides s'ajoutent les cotisations des adhérents.

Monsieur WITTMAYER demande s'il existe un seuil pour établir une convention entre une association et la commune.

Monsieur le Maire confirme que certaines associations font l'objet d'un conventionnement notamment le CCLO, la VSOP compte tenu des montants de subvention relativement conséquents et des engagements réciproques formalisés dans les conventions.

Madame NOTTOLA souhaite intervenir concernant le budget alloué aux écoles et cite par exemple, 300 euros de contribution pour les coopératives scolaires ce qui fait un peu moins de 3 euros par enfant pour l'année. Elle demande sur quelle base est fixée ce montant.

Madame MELEARD précise que le montant de la coopérative scolaire est attribuée en fonction du nombre de classes par école à savoir 75 euros pour l'école et 52 euros par classe.

Madame NOTTOLA en prend note mais s'étonne que ce montant soit si faible par rapport à d'autres associations

Madame MELEARD indique que c'est un montant défini depuis quelques années, qui prenait en compte lors des conseils d'écoles le niveau des coopératives par école qui pouvait être très élevé, parce que dans certains secteurs les parents sont plus généreux que d'autres dans la contribution à la coopérative scolaire.

Madame NOTTOLA rappelle les chiffres et cite par exemple Anne Frank en maternelle 387 euros et maternelle Belle Croix, 283 euros. Elle souligne le fait qu'il n'y a que 100 euros d'écart.

Madame MELEARD rappelle que c'est un quota qui a été établi. Elle ajoute que les établissements scolaires ont d'autres dotations, dans la mesure où la coopérative scolaire n'a pas pour objectif de contribuer à toutes les charges que l'école peut avoir.

Madame NOTTOLA indique que le montant est de l'ordre de 2.63 euros par enfant, ce qui selon elle est ridicule. Elle demande s'il n'est pas envisagé de le réactualiser.

Monsieur le Maire précise que cette subvention n'est pas forcément rapportée au nombre d'enfants, mais qu'elle constitue un élément du budget.

Madame NOTTOLA s'interroge sur ce que peut faire une maîtresse avec 75 euros, par an, par classe.

Monsieur le Maire rappelle que les montants correspondent aux demandes formulées et à la convention établie. Il ajoute que personne ne s'en plaint et que si cela avait été le cas, la municipalité aurait reconsidéré ces montants.

Monsieur GHOZLAND souhaite apporter une précision, dans la mesure où il a été présent, sur les deux dernières années sur l'ensemble des conseils d'école.

Il confirme qu'à aucun moment l'un des enseignants ou la Directrice, [REDACTED], ne s'est plaint du montant octroyé à la coopérative et en conclut que cette attribution était donc jugée satisfaisante.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les demandes sont satisfaites.

Monsieur GARCIA précise qu'étant membre en 2020 du conseil d'administration de la VSOP, il ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire confirme que son abstention est prise en compte.

Délibération adoptée par :

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°75 « ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES » présentée par Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée par :

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 Abstentions** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°76 « CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'ENTRETIEN N°10 RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE LA LIAISON DOUCE O3 SITUEE SUR LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE » présentée par Monsieur le Maire.

Monsieur WITTMAYER demande, indépendamment de la convention proposée, dont il comprend bien l'objet, s'il y a sur le plan sécuritaire un repositionnement de la vitesse au niveau du Clos de la Vigne.

Monsieur le Maire indique que sur ce tronçon il y a une partie dont la vitesse est limitée à 50 kms/heure et le restant à 70 kms/heure. Il ajoute avoir demandé cette occasion au Conseil Départemental, puisqu'il s'agit d'une route départementale, une limitation de vitesse uniformisée à 50 kms/heure sur l'ensemble du tronçon. Il attend la réponse.

Pour ce qui concerne les travaux eux-mêmes, il est évident que la structure de cette piste prévoit également des éléments de protection.

Néanmoins, une limitation de vitesse sur l'ensemble du parcours contribuerait à garantir encore plus la sécurité des cycles et piétons qui emprunteront cette liaison douce.

Monsieur WITTMAYER demande des précisions sur ce que Monsieur le Maire entend par l'ensemble du parcours.

Monsieur le Maire explique que la liaison O3 va du rond point d'Ozoir, passe devant le Clos de la Vigne, l'école des Clos et ensuite il y a une fourche ou d'un côté on va sur Férolles et de l'autre sur Lésigny, pour rejoindre la piste de Lésigny qui est assez proche de cette intersection. Il confirme que c'est l'ensemble de ce parcours qui serait concerné par une limitation à 50 km et rappelle que les abords du Clos de la Vigne sont déjà limités à cette vitesse.

Monsieur WITTMAYER demande si cela a un impact sur le passage des poids lourds.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur GARCIA intervient concernant les aspects de sécurité.

Parafe

Il a constaté tout d'abord, que les entreprises ont fait un revêtement spécial sur le trottoir qui se trouve au-dessus de la nationale 4. Il demande à cet égard si la municipalité a la certitude que ce revêtement est vraiment anti glissant et a une capacité de résistance en période hivernale.

Pour ce qui le concerne, il estime que ce revêtement a l'air plutôt glissant, mais il n'a pas eu le temps de regarder pendant les fortes pluies.

Par ailleurs, dans la descente pour rentrer ou sortir d'Ozoir avant ce trottoir, il pense que les rampes de protection latérales, ont une part tranchante ce qui est dangereux, notamment pour quelqu'un qui se trouve sur un cycle.

Monsieur le Maire demande confirmation du lieu car, au niveau du pont, cela a été surélevé.

Monsieur GARCIA confirme la surélévation au niveau du pont, et s'en réjouit. Il indique un endroit en entrée ou sortie d'Ozoir, entre le rond-point et le trottoir, où on est assez haut par rapport au dévers.

Monsieur le Maire en prend note et confirme que ce point sera vérifié.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°77 « REVOUVELLEMENT DU BAIL ENTRE LA COMMUNE ET L'ETAT POUR L'ACCUEIL DES SERVICES DE L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE » présenté par Madame Josyane MELEARD, Adjointe au Maire.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune intervention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°78 « OPERATION J'APPRENDS A NAGER » présentée par Madame Christine FLECK, Adjointe au Maire.

Monsieur WITTMAYER confirme l'accord de son groupe pour cette démarche et demande quel en est le coût.

Madame FLECK indique que la municipalité est subventionnée à hauteur de 10.000 euros par le Département, mais qu'elle ne dispose pas du coût global.

Monsieur le Maire confirme qu'un point sera fait.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°79 « FORMATION DES ELUS » présentée par Monsieur le Maire.

Monsieur WITTMAYER constate que le projet de délibération est dédié aux élus bénéficiant d'une délégation.

Il demande si quelque chose est prévue pour les nouveaux élus, qu'ils soient minoritaires ou non.

Monsieur le Maire confirme que l'objet de cette délibération porte uniquement sur les élus disposant d'une délégation.

Monsieur WITTMAYER demande si la municipalité entend par ailleurs participer à la formation d'autres élus sans indemnité, y compris les élus de l'opposition.

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait examiner la question.

Monsieur WITTMAYER précise qu'il existe des associations, notamment les associations nationales qui sont là pour les élus de l'opposition et qu'il y a un droit dit de « DIF » (Droit Individuel à la Formation) qui est là pour permettre de donner des bases sur les modes de fonctionnement d'un conseil municipal, d'une commune etc. Il considère que cela s'avérerait particulièrement utile pour un certain nombre de nouveaux venus, pour qu'ils comprennent mieux les modes de fonctionnement.

Parafe

Monsieur le Maire convient qu'il existe bon nombre de propositions qui peuvent être saisies directement par les élus, de formation, d'information dispensées par différents organismes et différents partis politiques. Il considère néanmoins, qu'il appartient à chacun d'explorer ces offres et supports. Il invite donc l'ensemble des élus à faire ses recherches et confirme que la municipalité le fera également.

Monsieur WITTMAYER demande donc, s'il serait envisageable dans l'avenir de proposer un dossier concernant une demande de formation.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur WITTMAYER est moins concerné puisqu'il est un ancien élu, mais que cela pourrait concerner ses collègues.

Madame NOTTOLA rappelle qu'il est mentionné dans le projet de délibération « il est rappelé à l'assemblée le droit pour tous les membres du conseil municipal une formation adaptée à leur fonction élective ».

Monsieur le Maire confirme ces termes.

Madame NOTTOLA insiste sur le fait que « tous les élus ont droit à une formation ».

Monsieur le Maire l'invite à se reporter aux dispositions en vigueur.

Madame NOTTOLA lui retourne l'invitation parce qu'ils n'ont apparemment pas la même lecture.

Monsieur le Maire valide la lecture municipale.

Délibération adoptée par :

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.
- ✓ **7 voix contre** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°80 « MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS » présentée par Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au Maire.

Monsieur MONTAUSIER indique avoir demandé cette après-midi à obtenir la liste des employés. Il rappelle qu'il avait déjà fait cette demande le 12 juillet et le 8 août 2020.

Il précise qu'il a demandé ces informations précisément pour comprendre le contexte de cette délibération et demande si ces informations lui seront transmises.

Monsieur le Maire précise que les deux choses sont déliées. En effet, il s'agit ce soir d'une modification portant sur deux postes. Par ailleurs, il considère que Monsieur Montausier est hors délais lorsqu'il demande des précisions en après-midi, pour une séance le soir même.

Monsieur MONTAUSIER rappelle qu'il pourrait même le faire en séance. Il convient que le délai est court mais rappelle qu'il s'agit de documents déjà demandés en juillet et août dernier.

Il convient que la municipalité peut avoir l'impression qu'il demande beaucoup de choses.

Monsieur le Maire l'informe qu'il ne s'agit pas d'une impression. Par ailleurs, il rappelle que sa demande relative à l'ensemble de l'organigramme et des listings du personnel n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, et l'invite à poser des questions sur cette dernière, à défaut le conseil passera au vote.

Délibération adoptée par :

- ✓ **28 Voix Pour** : Monsieur Jean-François ONETO, Monsieur Stephen LAZERME, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL,

Parafe

Monsieur Ziain TADJINE, Madame Françoise MILLET, Monsieur Alain CAPUSANO, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Sandrine VLAHOFF, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

- ✓ **7 absents** : Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL.

DELIBERATION N°81 « COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES »

présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur WITTMAYER demande des précisions sur la décision n°18 « Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale ».

Monsieur GHOZLAND précise qu'il s'agit, comme chaque année de l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour 2.500.000 euros et utilisé 800.000 euros sur l'ouverture de la ligne. Il ajoute que cette ligne de trésorerie permet de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie et qu'elle est remboursée l'année suivante.

Le conseil municipal prend acte.